



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tennis

Question écrite n° 16437

Texte de la question

M. François Loncle demande à Mme la ministre de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui faire connaître le nombre de contrôles liés à la lutte contre le dopage réalisés dans le cadre de l'édition 1998 des Internationaux de France de tennis de Roland-Garros, ainsi que les résultats de ces contrôles.

Texte de la réponse

Des contrôles antidopage lors des championnats internationaux de tennis de Roland-Garros sont organisés depuis 1990 par le ministère de la jeunesse et des sports. Ils sont mis en place en collaboration avec la Fédération internationale de tennis (ITF), l'« Association tennis professionnel » (ATP Tour) concernant spécifiquement les hommes, la « Women's tennis association » (WTA) pour les femmes, la Fédération française de tennis (FFT) et les organisateurs de ces championnats. La procédure en est établie avec précision dans un protocole d'accord qui a été signé en 1994 par les différents organismes responsables et qui est renouvelé depuis, chaque année. Ce protocole a eu le mérite de faire initier par l'ATP Tour et la WTA un règlement antidopage qui n'existait pas au sein de ces associations. Les médecins préleveurs français sont désignés par le ministère de la jeunesse et des sports selon un calendrier proposé par les fédérations précitées (100 contrôles en moyenne par an). La liste des produits interdits sur laquelle sont fondés ces contrôles, est une liste spécifique à l'ITF. Les résultats sont envoyés au ministère, à l'ATP et à la WTA, qui ont la responsabilité de la mise en oeuvre de la procédure disciplinaire. En 1998, 104 contrôles ont été réalisés sur les joueurs comme sur les joueuses, dès le début du tournoi, et ce, tant sur les matchs en simple qu'en double. Tous les résultats ont été négatifs.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16437

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3715

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4831